



BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

CE00 1977/104/1

LA BIBLIOTHEQUE POUR TOUS, Biblioteca per tutti, Schweizerische Volksbibliothek, est une Fondation suisse de droit privé, créée en 1920, pour combler le déséquilibre entre les grandes villes et le reste du pays qu'une enquête sur les bibliothèques publiques et populaires avait révélé. Au lendemain de la première guerre mondiale, elle hérita pour démarrer de l'ancienne bibliothèque du Soldat, et, durant un demi siècle, distribua ses célèbres "caisses bibliothèques" jusque dans les vallées les plus reculées. Depuis, ses livres circulent en cartons, moins lourds, mais plus anonymes.

Subventionnée par les communes, les cantons et la Confédération, la Bibliothèque pour tous n'a cependant jamais pu - ni ne peut encore - se passer de la solidarité de tous.

Restructurée et dotée de nouveaux statuts, ainsi que d'un règlement d'organisation approuvé par le département fédéral de l'intérieur en décembre 1982, la BPT exerce aujourd'hui son activité à partir de trois bibliocentres linguistiques. Son but est de servir le libre épanouissement et la formation de la personne en favorisant un développement des bibliothèques de lecture publique en Suisse, qui garantisse une certaine égalité entre les régions et les catégories de la population dans l'approvisionnement en livres et autres médias.

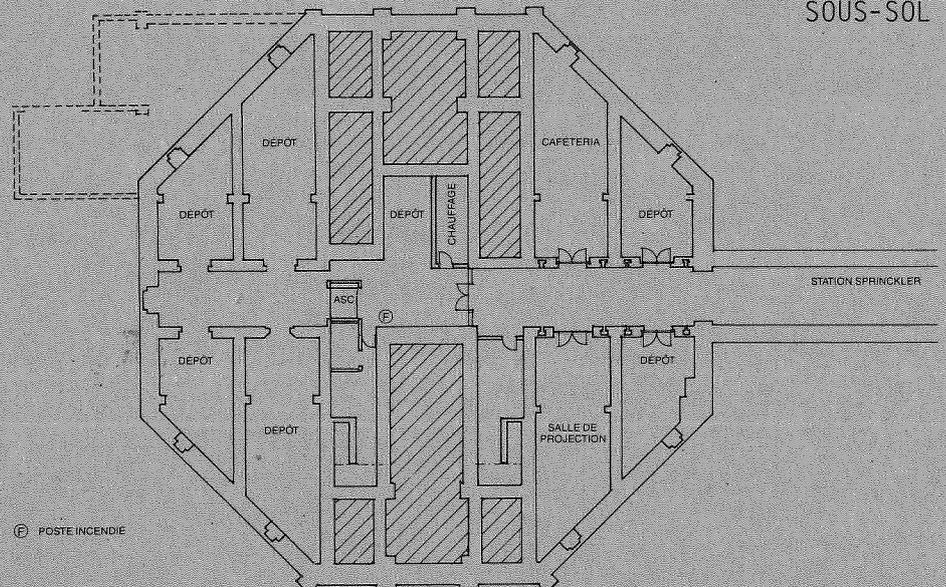
A Lausanne, le bibliocentre de la Suisse romande de la BPT, inauguré en 1979, a le privilège d'être logé dans ce merveilleux bâtiment. Le département "bibliothèque" prête ses ouvrages aux écoles romandes (275 bibliothèques de classes en 1983), aux bibliothèques (88 en Suisse), aux hôpitaux (4), aux entreprises (9), à diverses institutions comme, par exemple, la Croix-Rouge qui assure à Lausanne un prêt de livres à domicile pour les personnes âgées ou handicapées dans leur déplacement, aux garderies d'enfants colonies de vacances, etc. Plus de 83'000 volumes ont été prêtés l'an dernier et chacun d'eux a été lu ou regardé par plusieurs lecteurs.

Le bibliocentre gère, en outre, le service des Lectures suivies créé par le canton de Vaud en 1972. Un service en plein essor, dont la gestion est informatisée, et qui propose un catalogue de plus de 450 titres (78'500 volumes) aux écoliers vaudois et, suite à des conventions intercantionales, aux écoliers jurassiens et bernois francophones également. En 1983, 88'335 livres ont été distribués aux élèves, dont 73'840 dans le canton de Vaud. Chaque livre est une nouvelle histoire et une découverte partagée en commun !

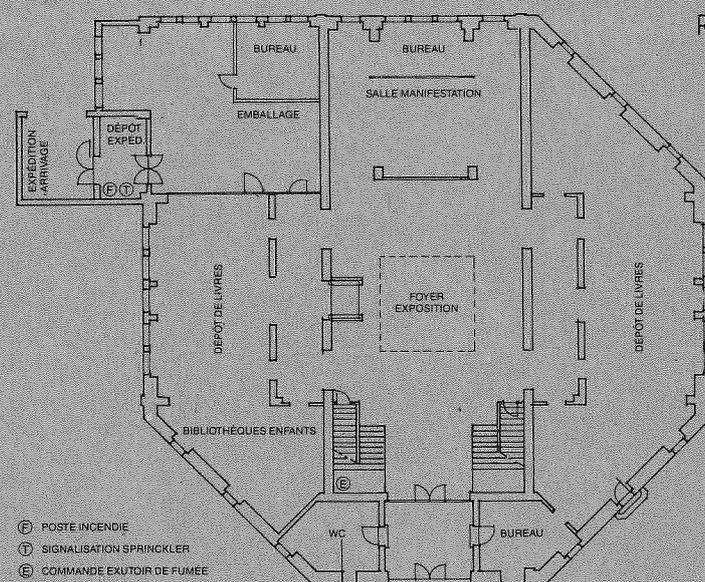
André Pasche
Adjoint au chef du service
de l'enseignement primaire

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

SOUS-SOL

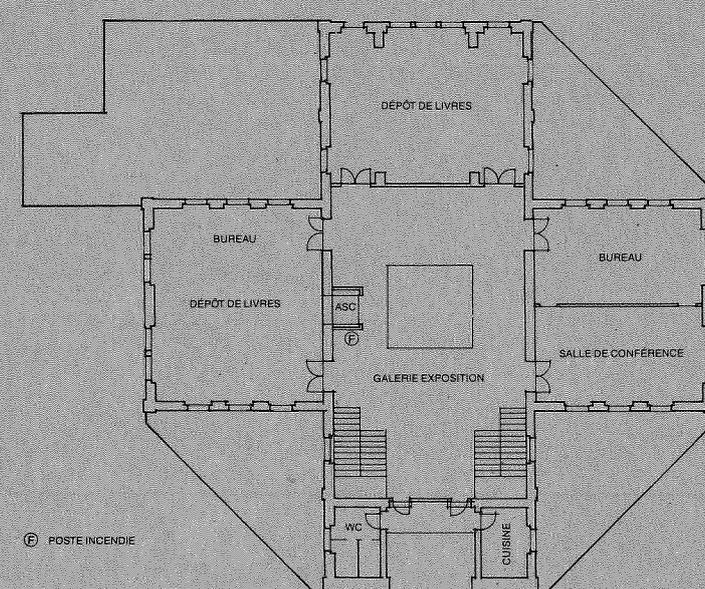


REZ-DE-CHAUSSEE



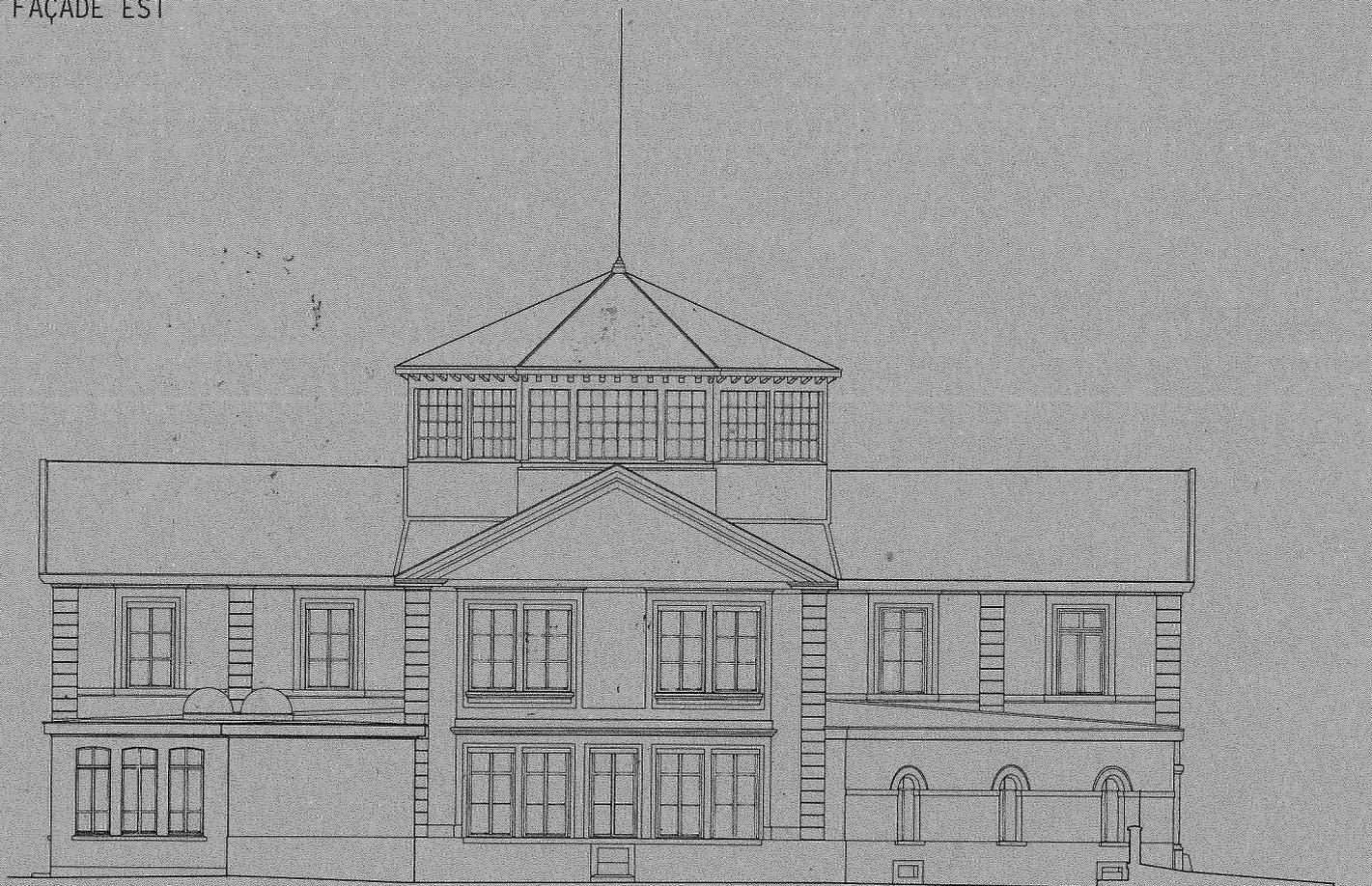
- (P) POSTE INCENDIE
- (T) SIGNALISATION SPRINKLER
- (E) COMMANDE EXUTOIR DE FUMÉE

ETAGE

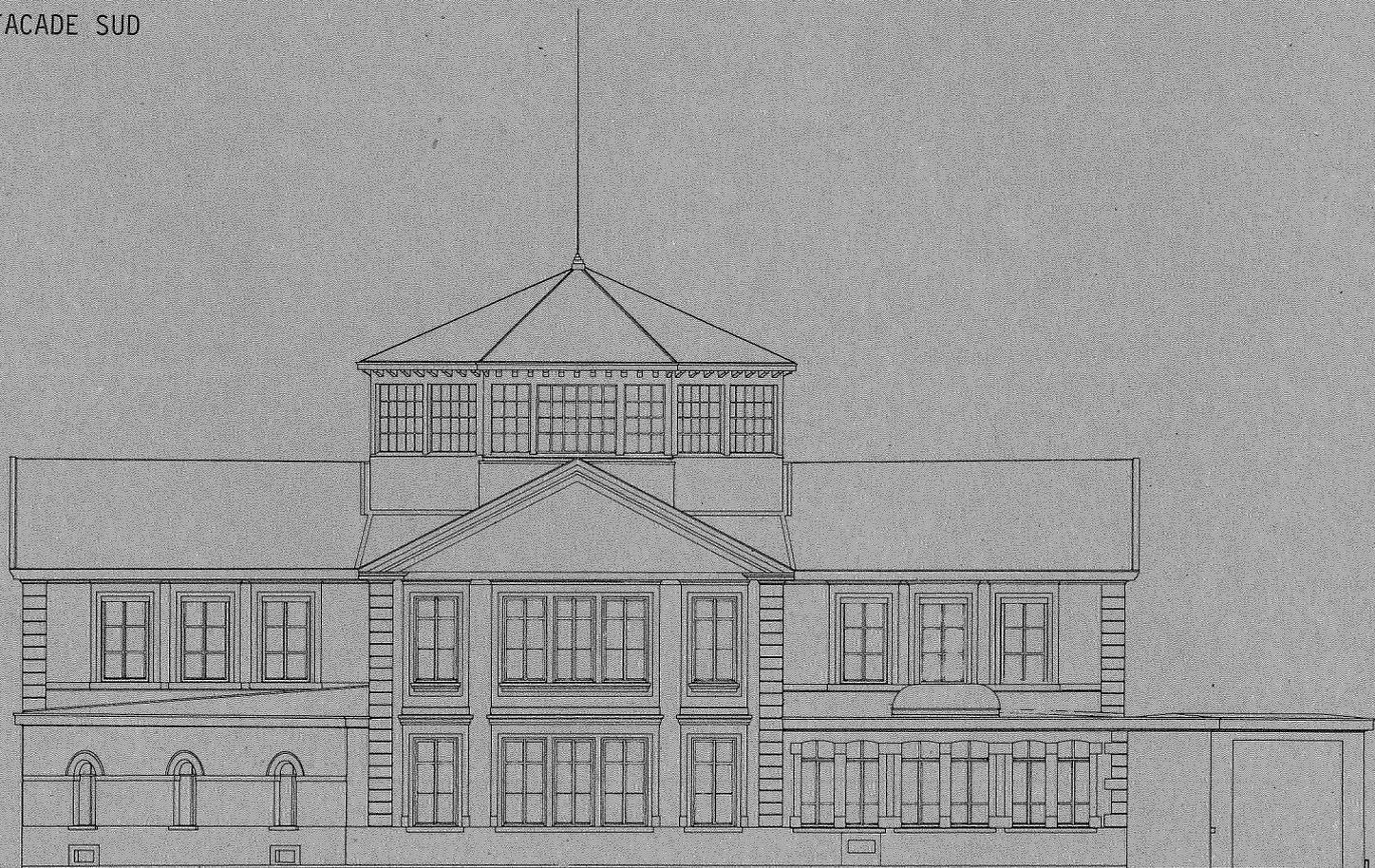


- (P) POSTE INCENDIE

FAÇADE EST



FAÇADE SUD



L'ancienne douane de Lausanne

située au N° 34
de la rue César-Roux.

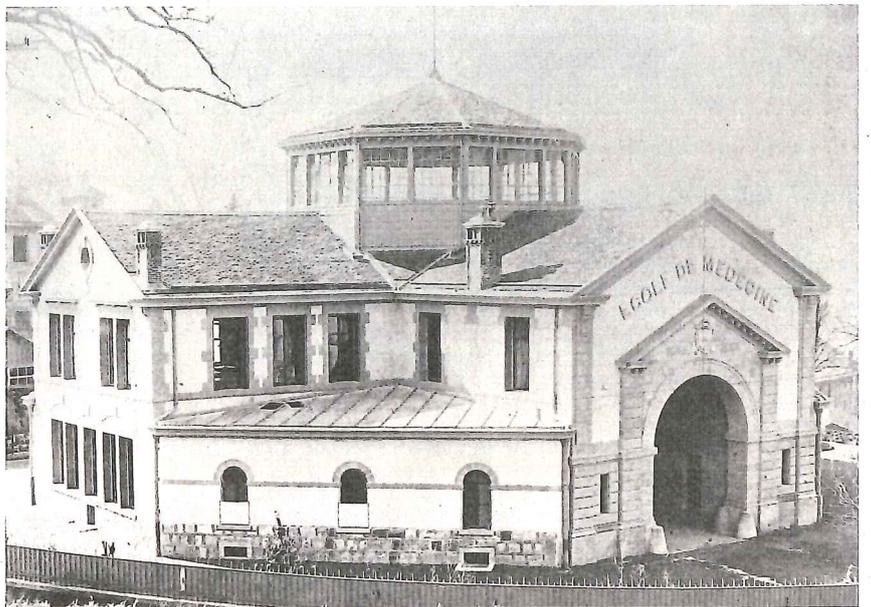
*Ce bâtiment public,
propriété de
l'Etat de Vaud,
a connu plusieurs
destinations successives
depuis sa construction
en 1849.*

Gilles Barbey
Jean-Pierre Dresco

*Les bâtiments publics changent
fréquemment de destination au
cours de leur «existence». L'his-
toire de l'architecture montre que,
moyennant une certaine régularité
des dispositions intérieures, les
espaces d'un édifice peuvent être
l'objet de réaffectations périodi-
ques. L'ancienne douane de Lau-
sanne illustre de manière typique*



1849 Bâtiment douanier



1889 Ecole de médecine



Aperçu chronologique des affectations du bâtiment

Vers 1840 Construction de la route de la Solitude (actuelle rue César-Roux) comme tronçon de la voie de ceinture votée par le Grand Conseil en 1836 et conçue par l'ingénieur Adrien Pichard.

1847 L'Etat de Vaud décide de construire un nouveau bâtiment de douane, hors les murs, entre le faubourg de Marterey et la propriété du Champ-de-l'Air.

1848 Etude du projet de bâtiment douanier par l'architecte Louis Wenger. Achèvement des plans par les architectes Louis Joël et Charles Rossire. Adjudication des travaux de construction.

1849 Achèvement des combles et mise en service du bâtiment.

1889 Transformation de la douane en Ecole de médecine de l'Université de Lausanne. A cet effet, exhaussement de la toiture et introduction d'une charpente métallique à colonnes de fonte, moulées par la fonderie Kessler de Genève.

1904 Agrandissement du bâtiment sur une des faces postérieures, en saillie par rapport au gabarit octogonal.

1925 Réfection des façades du bâtiment et simplification de la modénature.

1944 Etude prospective de réaffectation du bâtiment en Institut de police scientifique et de médecine légale par le Service des bâtiments de l'Etat. Le projet, qui prévoit l'adjonction d'une nouvelle aile tangentielle, n'est pas réalisé.

1958 L'Ecole de médecine prend possession de ses nouveaux locaux et évacue l'ancienne douane. Nouveau projet de réaménagement du bâtiment: au sous-sol, l'Institut de médecine légale, au rez-de-chaussée et à l'étage, les services de la police scientifique.

1960 Renonciation à installer les locaux de la police scientifique dans le bâtiment. Nouvelle étude de mise à disposition de l'édifice pour le bureau des autoroutes, puis abandon de ce projet.

1961 Le bâtiment est temporairement occupé par le Centre psycho-pédagogique.

1962 Le bâtiment est attribué à l'Office des fournitures scolaires.

1965 Une partie de l'édifice est destinée à abriter la «Lesseive de guerre».

1967 Permis de construire délivré pour l'installation d'un monte-charge.

1971 Installation d'un quai de chargement.

1977 L'Office des fournitures scolaires s'établit dans un autre immeuble, laissant l'ancienne douane vacante.

1978 Décret du Grand Conseil accordant un crédit pour la réfection de l'ancienne Ecole de médecine et le réaménagement des locaux à l'intention de la «Bibliothèque pour Tous».

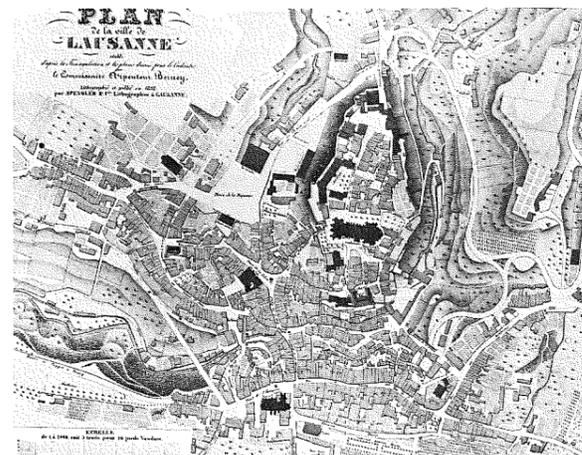
1979-1980 Exécution des travaux de réaménagement par le Service des bâtiments de l'Etat. Nouvelle réaffectation en bibliothèque.

Implantation de la douane de Marterey

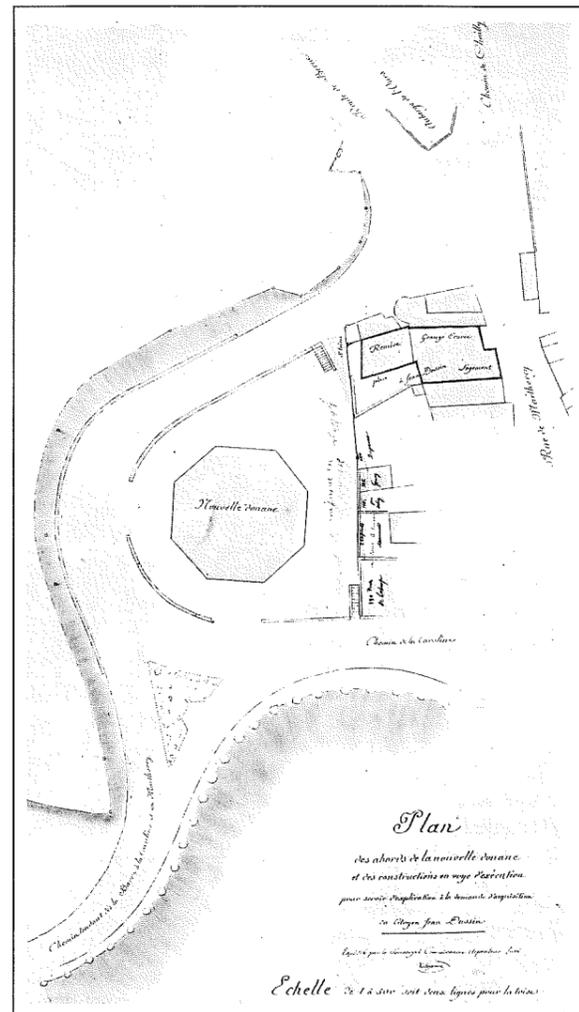
Dès 1806, Lausanne, devenue chef-lieu cantonal, tend à se doter d'un ensemble cohérent d'artères de circulation. Le Grand Conseil décide en 1836 la création d'une voie rapide de ceinture qu'il confie à l'ingénieur Adrien Pichard¹. Un tracé fortement dénivelé vient alors circonscrire le noyau urbain en opérant d'ouest en est le raccordement successif des routes de Genève, Yverdon, Berne et Vevey. La nouvelle route de la Solitude, comprise entre la colline de la Barre et le quartier de Marterey, prend l'allure d'une route en corniche. Dans sa portion supérieure, elle devient une véritable rampe qui décrit une courbe en lacet entre la rue de la Caroline et le départ de la route de Berne. C'est à l'intérieur même de cette boucle que sera située en 1848 la douane de Marterey.

Une implantation concentrique du bâtiment douanier à l'intérieur d'un arc de courbe induit logiquement la forme circulaire ou polygonale du plan. Par ailleurs, l'adossement du site au faubourg de Marterey détermine l'orientation spécifique de l'édifice, manifeste dans la distinction entre l'avant et l'arrière de la construction. L'entrée dans le bâtiment se fait depuis le nord, c'est-à-dire au voisinage du point central de la courbure.

Plan de Lausanne, 1838. Lith. G. Spengler d'après les plans Berney.



Plan des abords de la douane, 1848.



Programmes de bâtiments douaniers

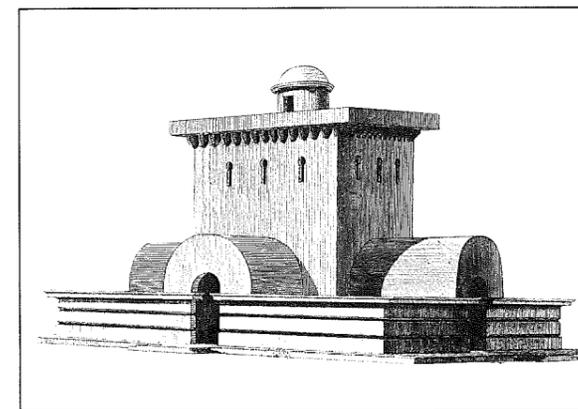
La situation privilégiée du nouvel édifice à la porte de la ville rappelle les barrières — ou propylées — bâties par Claude-Nicolas Ledoux dans le Paris prérévolutionnaire, afin de servir de péage². Le recours au plan central pour des bâtiments douaniers semble en particulier découler des impératifs de contrôle et d'entreposage des marchandises introduites dans la ville.

Dans ses leçons d'architecture publiées en 1817, J.-N.-L. Durand esquisse la description suivante des douanes:

«Ces édifices sont destinés à percevoir certains droits sur les diverses marchandises qui arrivent dans un pays ou dans une ville, et à contenir quelques-unes de ces marchandises jusqu'au moment où le propriétaire vient les chercher. En conséquence, il faut au rez-de-chaussée des corps de garde, à l'entrée, des bureaux placés de manière que de ces bureaux on voie tout ce qui se passe dans la cour, des hangars sous lesquels on puisse à couvert faire la visite des ballots; au premier étage, il faut des pièces pour l'administration, le logement du concierge, des magasins pour serrer les marchandises qui doivent rester à la douane un certain temps. La sûreté de ces marchandises exige que cet édifice soit entièrement voûté. De ce genre de construction, des diverses convenances qui exigent, au rez-de-chaussée, de grandes ouvertures, et au premier des ouvertures beaucoup moindres, résulterait tout naturellement la décoration de ce genre d'édifice, comme on peut le voir sur la planche ci-contre.»³

En 1837, l'architecte français Henri Labrouste (1801-1875) remporte le premier prix du concours pour l'hospice cantonal des aliénés à Lausanne, avec un parti en forme de demi-octogone, où la nécessité de surveillance optimale entraîne une distribution rayonnante des divers espaces. Louis Wenger, l'architecte de la douane de Marterey, a certainement connaissance du projet de Labrouste lorsqu'il est chargé, en 1848, d'établir le plan du nouvel hospice d'aliénés à Montoie, qui ne sera du reste jamais réalisé⁴. Wenger fait état dans ces deux mandats parallèles — la douane et l'hospice — de sa détermination à concevoir des édifices publics modèles. Ces «spécimens», suivant l'expression de l'époque, font partie du grand projet scientifique du XIX^e siècle, qui vise aux solutions universelles, les plus rationnelles par le recours aux experts et les plus économiques par leur capacité de reproduction⁵.

C.-N. Ledoux. Propylées de Paris, vers 1785.



Certains édifices religieux de la Renaissance sont conçus sur un plan octogonal destiné à recevoir une coupole, elle-même surmontée d'une lanterne. En ce cas, la portion centrale de l'édifice est libre de divisions intérieures. On retrouve des exemples de bâtiments à plan polygonal au XIX^e siècle, en particulier chez Thomas Jefferson (1743-1826), qui adapte la forme octogonale à l'architecture domestique, au prix d'un étroit cloisonnement intérieur des espaces.

Le plan octogonal de l'ancienne douane déroge par ses dispositions à la distribution intérieure des espaces, traditionnellement rayonnante à partir du centre. L'évidement en forme de passage monumental de la portion médiane du bâtiment permet le contrôle des marchandises introduites dans la ville. L'adaptation en 1889 de l'édifice à sa nouvelle destination d'école de médecine entraîne l'introduction d'un plan cruciforme, d'une inspiration totalement étrangère aux dispositions initiales. Seul point commun aux deux états

successifs du bâtiment, la lanterne octogonale dispense sa lumière, créant une focalisation du centre de l'édifice.

La forme régulière et géométrique des bâtiments publics leur assure à la fois une utilisation commode et un caractère monumental. En refaisant ce choix-là, l'architecte lausannois Louis Wenger crée en plus d'un bâtiment douanier fort représentatif une enveloppe constructive aux nombreuses possibilités de réaffectation.

Notes

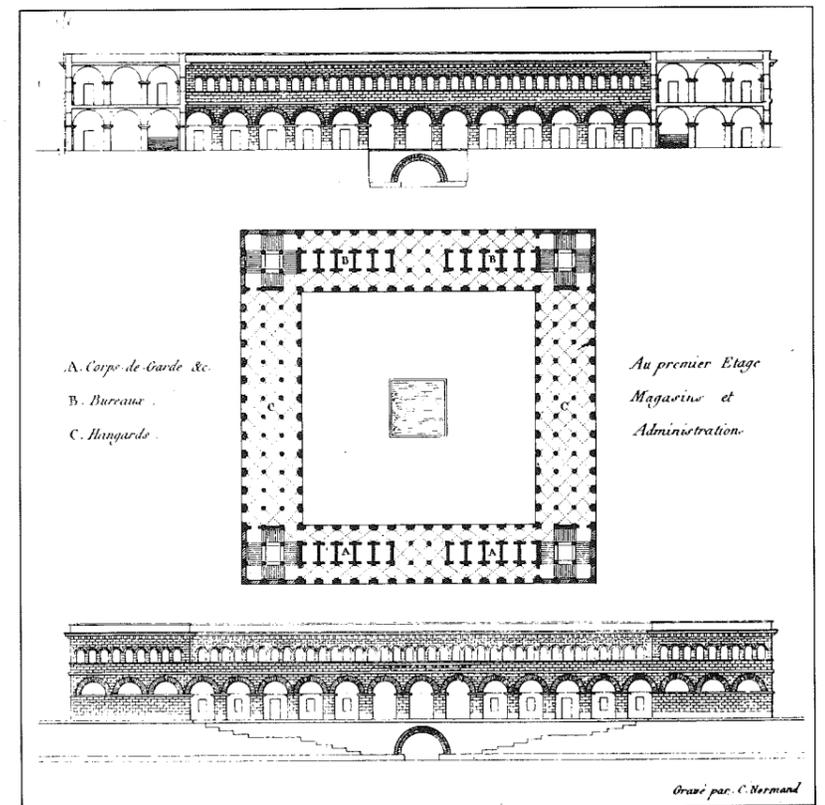
¹ M. Grandjean in *MAH Vaud I*, Bâle, 1965, p. 40, et *MAH Vaud III*, Bâle, 1979, pp. 64-66.

² C.-N. Ledoux, *L'Architecture, considérée sous le rapport de l'Art, des Mœurs et de la Législation*. Paris, 1804 / rééd. 1961-1971, p. 154.

³ J.-N.-L. Durand, *Des édifices publics in Précis des leçons d'architecture*. Paris, 1817, p. 61.

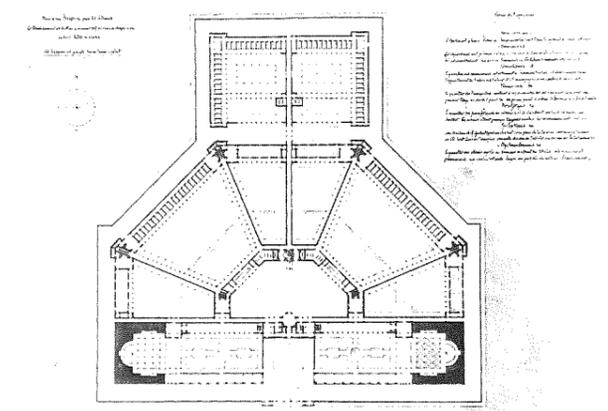
⁴ C. Secrétan, *L'Hôpital de Cery*. Lausanne, 1973, p. 22.

⁵ P. Saddy, *Henri Labrouste, architecte*. Paris, 1977, p. 27.



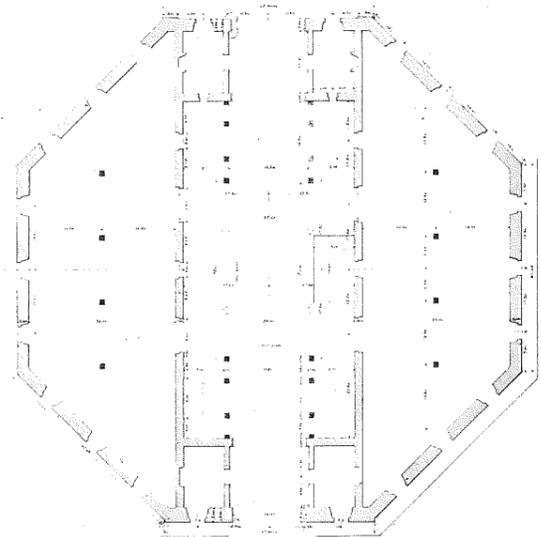
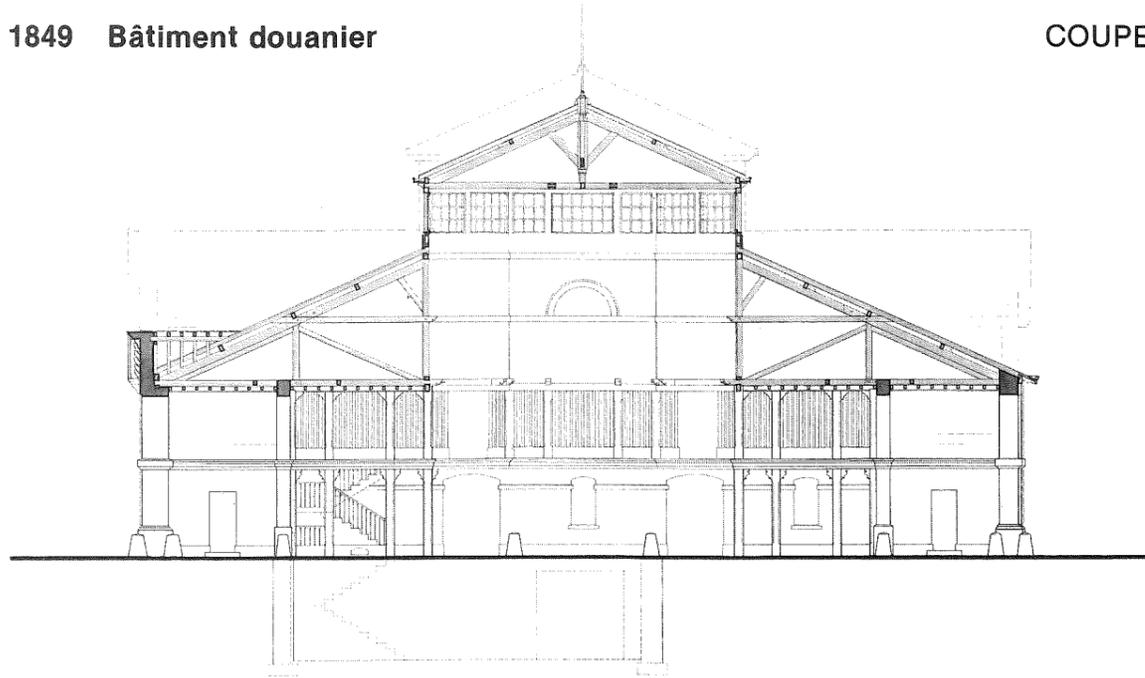
J.-N.-L. Durand. Douane, 1817.

H. Labrouste. Hospice d'aliénés, Lausanne, 1836-1837.

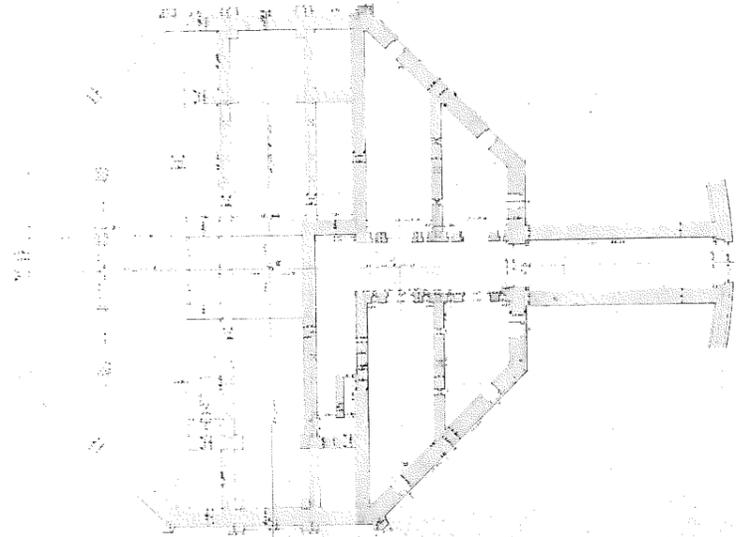


1849 Bâtiment douanier

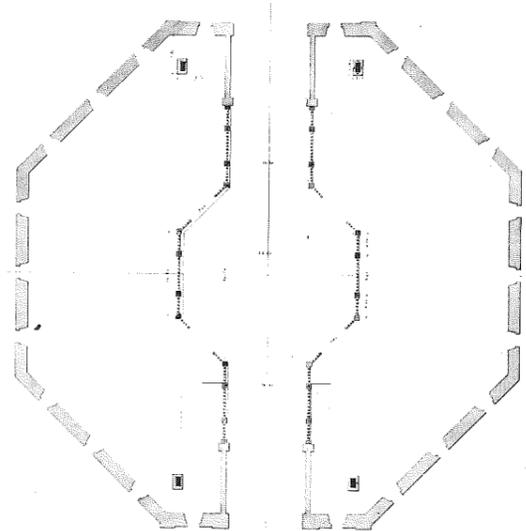
COUPE



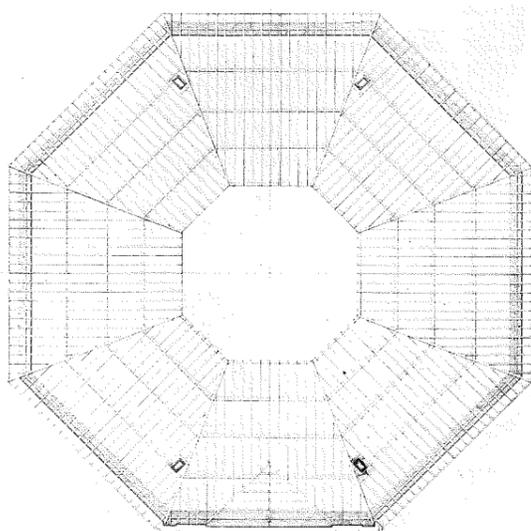
Plan du rez-de-chaussée



Plan du sous-sol



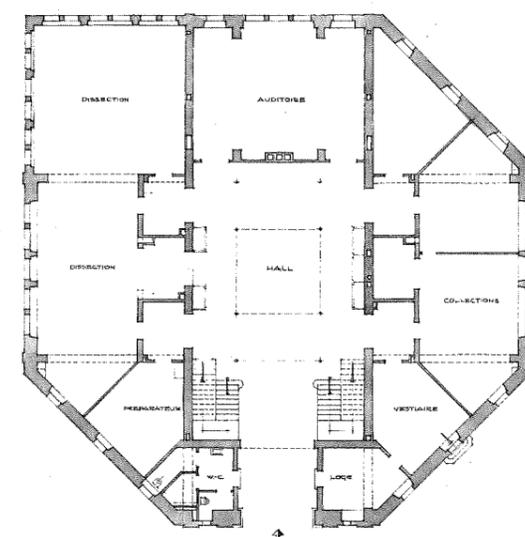
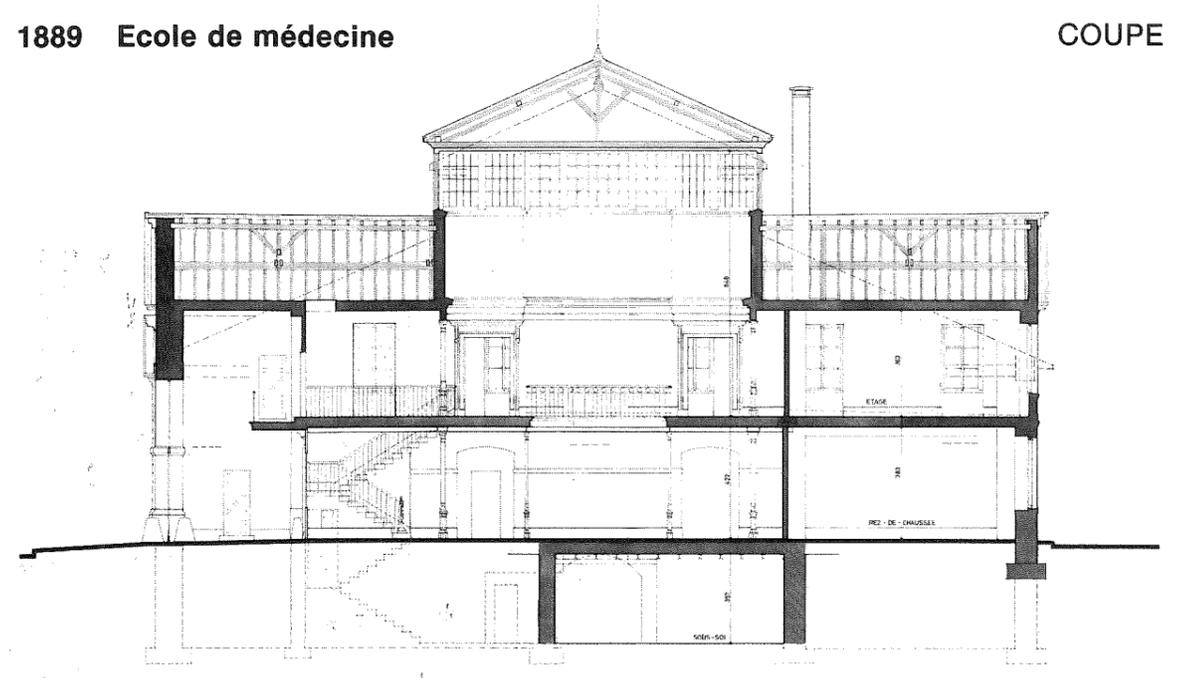
Plan de l'étage



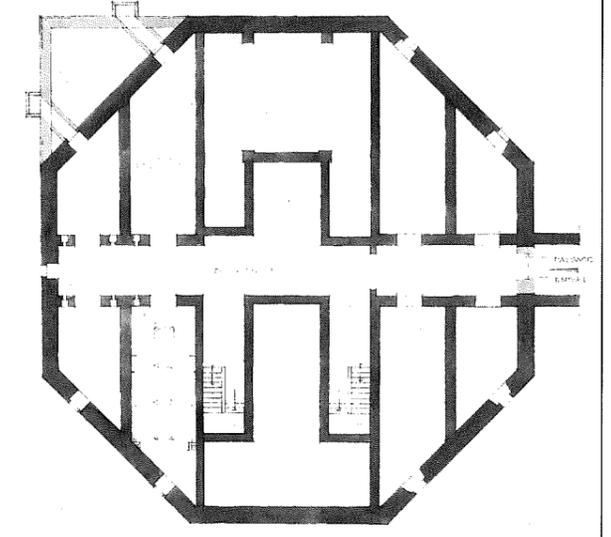
Plan de toiture

1889 Ecole de médecine

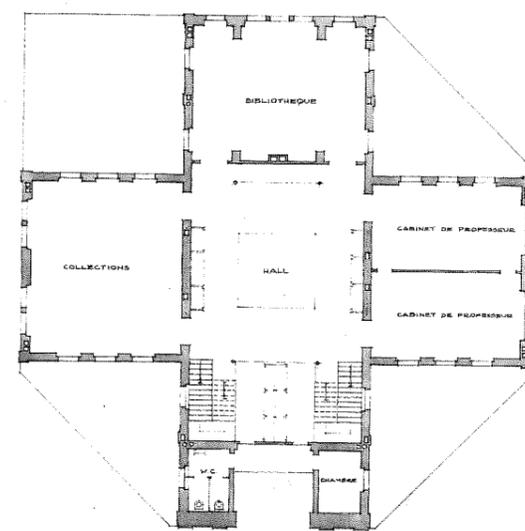
COUPE



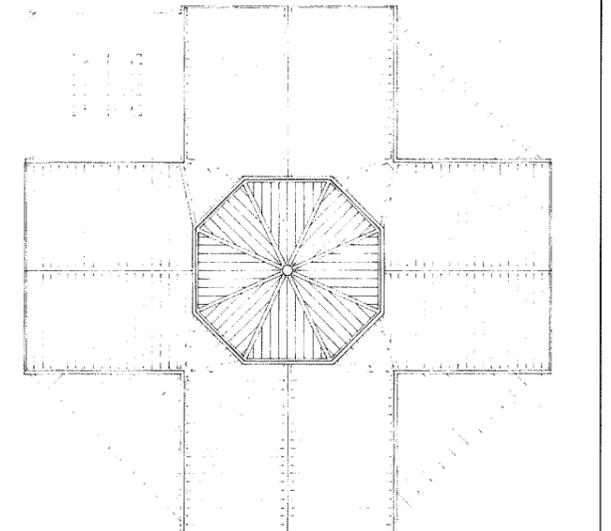
Plan du rez-de-chaussée



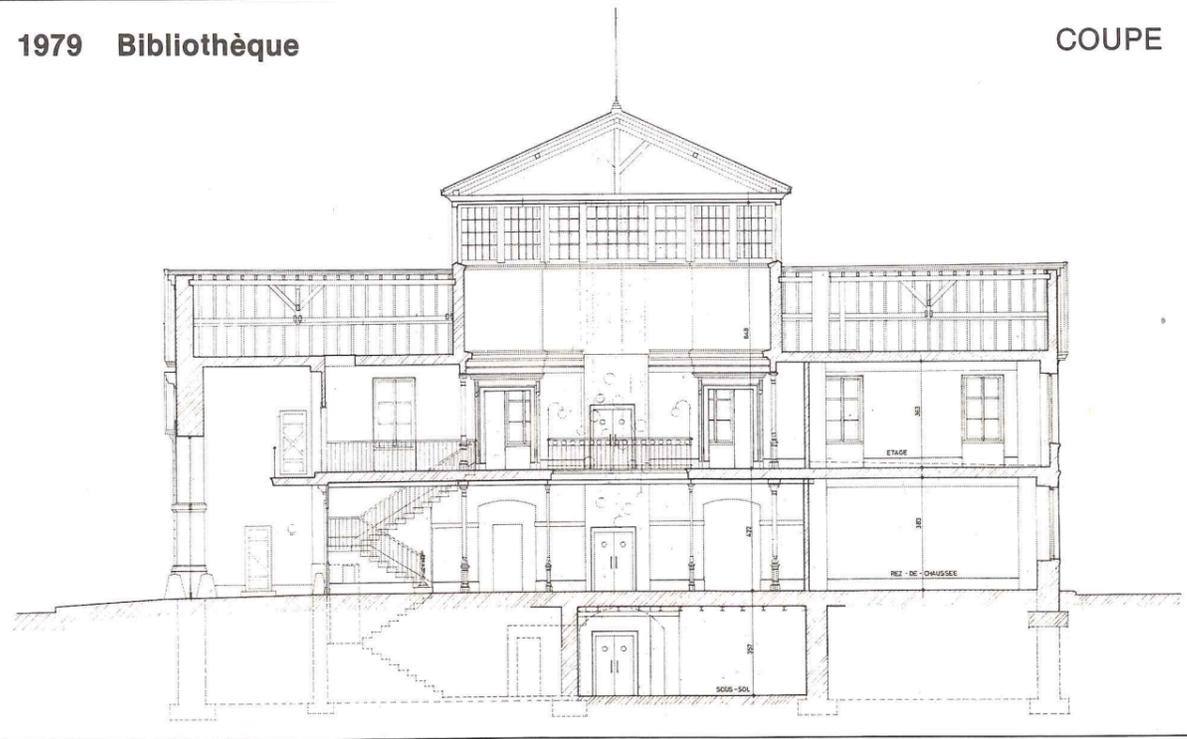
Plan du sous-sol



Plan de l'étage



Plan de toiture



Coût des travaux:

— maçonnerie, pierre de taille, assainissement	Fr. 404 914.—	36,3 %
— toitures et fenêtres	Fr. 341 180.—	30,6 %
— installations techniques	Fr. 148 922.—	13,3 %
— travaux intérieurs	Fr. 221 014.—	19,8 %
	<u>Fr. 1 116 030.—</u>	<u>100 %</u>

Cube SIA: 9495 m³

Surfaces brutes:	sous-sol	541 m ²
	rez-de-chaussée	736 m ²
	étage	437 m ²
	total	1624 m ²

Coût par m³ SIA Fr. 117.50

Coût par m² Fr. 687.—

Troisième réaffectation du bâtiment

Vers 1960, l'Ecole de médecine est transférée dans une nouvelle construction de la rue du Bugnon. L'ancienne douane est alors occupée par l'Office des fournitures scolaires qui y installe ses locaux de dépôt et bureaux. Cet organisme déménage à son tour en 1977 dans un immeuble industriel offrant la capacité d'accueil nécessaire.

Dès lors, l'ancienne douane est mise à la disposition de la «Bibliothèque pour Tous», à qui l'Etat s'était engagé à fournir des locaux. Cette fondation a pour but de prêter des livres à des collectivités publiques et privées. Ses besoins en espace utile comprennent

des locaux de dépôt, des salles de lecture, des bureaux administratifs et des pièces pour la manutention. L'ancienne douane convient parfaitement à ce programme. Le Service cantonal des bâtiments établit un projet de rénovation du bâtiment, qui est menée à bien entre septembre 1978 et février 1980.

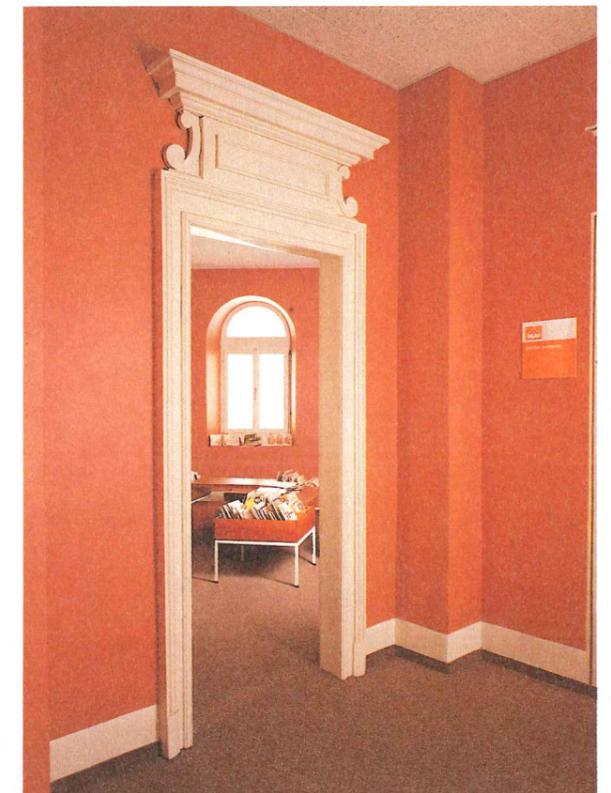
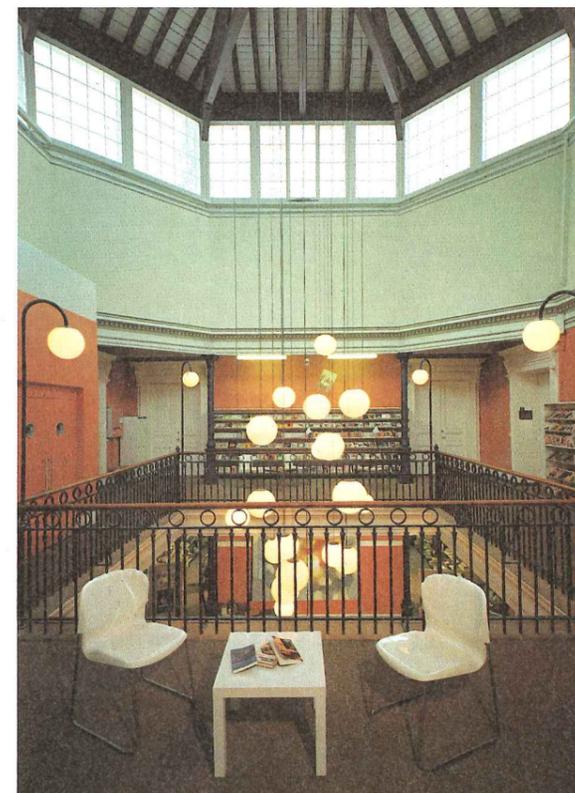
Principes de restauration

L'effort principal porte sur la remise en état de l'enveloppe du bâtiment, notamment des toitures, sans modification du gabarit de 1889. Les travaux intérieurs ne remettent que légèrement en question les dispositions antérieures. Un effort particulier s'applique à la mise en valeur de l'espace central de

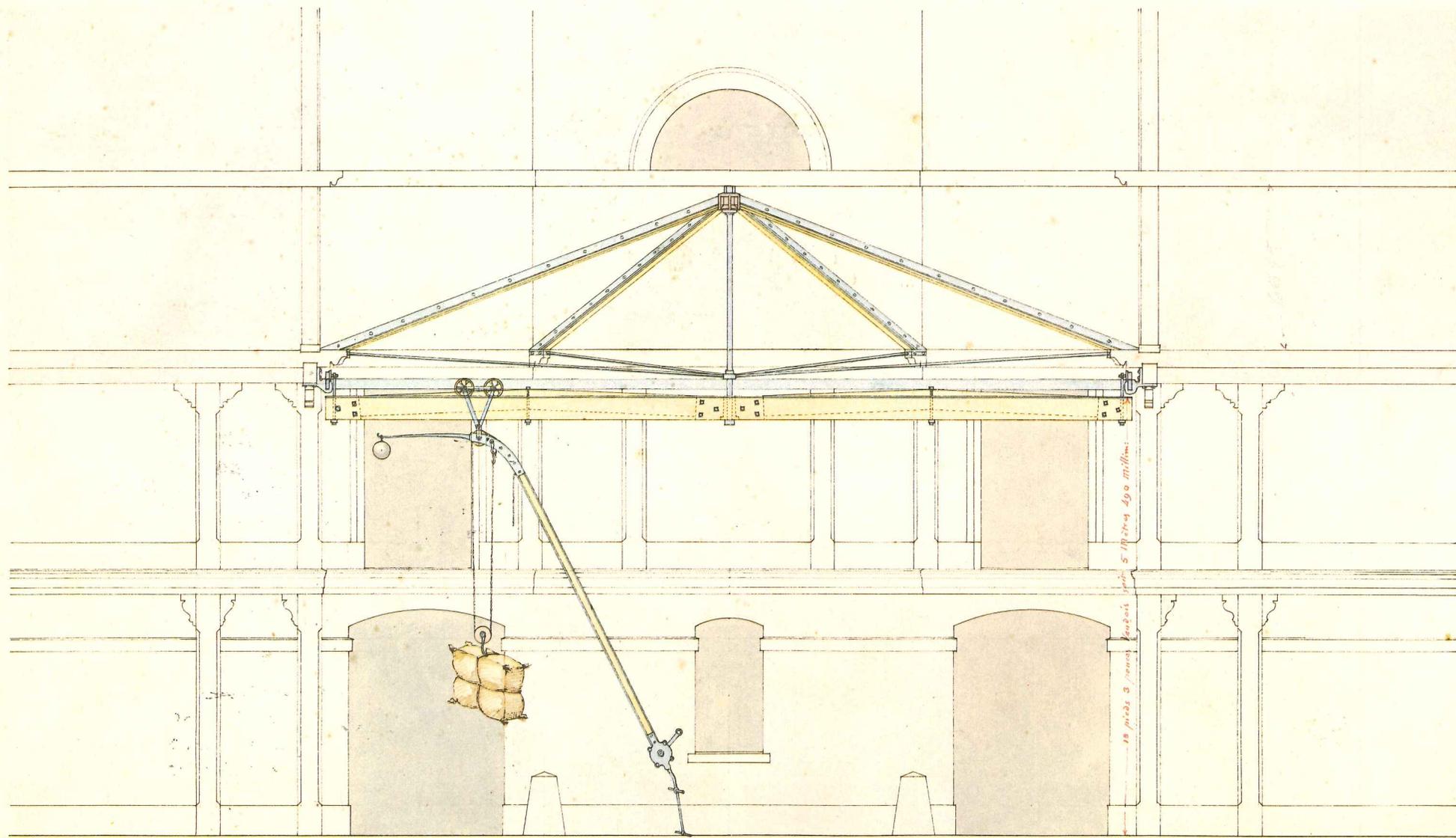
distribution, avec maintien d'un maximum d'éléments d'origine, telle l'ancienne structure métallique. L'éclairage artificiel est conçu dans le but de renforcer l'apport de lumière naturelle à travers la lanterne centrale. Une polychromie nuancée permet d'influencer favorablement l'ambiance intérieure.

Données pratiques

Décisions du Grand conseil le 16 mai 1978 et le 17 novembre 1980.
Durée du chantier: 17 mois.
Responsables au Service des bâtiments: M. H.-R. Braun, chef de section, dirigeant la commission de construction; études et direction de chantier, M. Bernard Fuchs.



Projet de Grue pour la Douane de Lausanne.



Echelle de 2 lignes pour 1 pied, soit 0,02.

Lausanne, le 3 Avril 1849. L. Joël Arch^{te}

